

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT D'ABITIBI
N° COUR : 615-11-001311-127

COUR SUPÉRIEURE
Chambre commerciale

DANS L'AFFAIRE DE LA MISE SOUS
SÉQUESTRE DE :

CENTURY MINING CORPORATION, personne morale légalement constituée, ayant son siège social et sa place d'affaires principale au 288, rue Martin, bureau 210, dans la ville de Blaine, dans l'État de Washington, États-Unis d'Amérique, 98230

Débitrice

– et –

SAMSON BÉLAÏR/DELOITTE & TOUCHE INC., ayant une place d'affaires au 1, Place Ville Marie, bureau 3000, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec, H3B 4T9

Séquestre

**DEUXIÈME RAPPORT ADRESSÉ À LA COUR DE
SAMSON BÉLAÏR/DELOITTE & TOUCHE INC.
EN SA CAPACITÉ DE SÉQUESTRE DE CENTURY MINING CORPORATION
EN DATE DU 26 SEPTEMBRE 2012**
(Paragraphe 246(2) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et
Règle 126 des *Règles générales sur la faillite et l'insolvabilité*)

INTRODUCTION

1. À moins d'indication contraire, tous les montants d'argent mentionnés au présent rapport sont exprimés en dollars canadiens. Les mots qui débutent par une lettre majuscule et qui ne sont pas définis dans les présentes ont la signification qui leur a été donnée dans la Requête pour nomination d'un séquestre (la « **Requête** »), déposée en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (la « **LFI** »).
2. Ce deuxième rapport est déposé au dossier de cette Honorable Cour afin de fournir à celle-ci les informations pertinentes au sujet des éléments factuels et procéduraux décrits au paragraphe 5 ci-dessous et afin de soutenir la *Requête en modification de l'ordonnance de Séquestre* (le « **Rapport** »).
3. Le 29 mai 2012, Samson Bélaïr/Deloitte & Touche Inc. a été nommée pour agir à titre de Séquestre de tous les biens, propriétés et entreprises (les « **Biens** ») de Century Mining

Corporation (« **Century** »), par ordonnance de mise sous séquestre en vertu de l'article 243 LFI rendue par la Cour supérieure du Québec, Chambre commerciale (l'« **Ordonnance** »).

4. Le 13 juillet 2012, la Cour supérieure du Québec (le « **Tribunal** ») a accueilli une requête visant à modifier l'Ordonnance, aux termes de laquelle, essentiellement :
 - (i) La Limite du Financement du Séquestre a été augmentée à 3 650 000 \$ US;
 - (ii) La Charge du Financement du Séquestre a été augmentée à 4 380 000 \$ US;
 - (iii) La mise en place d'un Programme de Rétention et la constitution d'une Charge Bonis de Rétention ont été autorisées.
5. Le Rapport porte sur les sujets suivants :
 - (i) Les activités du Séquestre depuis l'émission du dernier rapport du séquestre en date du 11 juillet 2012;
 - (ii) Le processus de sollicitation;
 - (iii) L'état des recettes et débours pour la période terminée le 7 septembre 2012;
 - (iv) L'état de l'évolution de l'encaisse projeté de Century pour la période du 8 septembre au 30 novembre 2012.
6. Aux fins de la préparation de ce Rapport, le Séquestre s'est fié sur l'information financière non vérifiée de Century, les documents comptables de Century, la Requête et les discussions tenues avec les employés de Century. Bien que le Séquestre ait révisé l'information qui lui a été remise, le Séquestre n'a pas fait d'audit comptable ni procédé à d'autre vérification de cette information. Les projections financières incluses dans le Rapport étant fondées sur les hypothèses retenues par le Séquestre en fonction de ses analyses et discussions avec les employés de Century concernant des événements à venir, les résultats réels différeront des renseignements présentés et les écarts pourraient être importants.

LES ACTIVITÉS DU SÉQUESTRE DEPUIS L'ÉMISSION DU DERNIER RAPPORT DU SÉQUESTRE EN DATE DU 11 JUILLET 2012

7. Depuis l'émission de son dernier rapport, le Séquestre a effectué les tâches suivantes :
 - (i) Réception et analyse de lettres d'intérêt relativement à certains actifs de Century;
 - (ii) Inventaire des actifs de la Débitrice;
 - (iii) Réception et analyse de réclamations en revendication de biens;
 - (iv) Réception et analyse de réclamations de fournisseurs impayés;

-
- (v) Préparation d'avis de rejet relativement à certaines des réclamations en revendication de biens et de fournisseurs impayés;
 - (vi) Coordination de la remise de certains biens appartenant à autrui et/ou à des fournisseurs impayés;
 - (vii) Conclusion de certaines ententes de services avec les principaux fournisseurs de Century;
 - (viii) Paiement de droits miniers afin de protéger l'ensemble des concessions minières (*mining claims*);
 - (ix) Discussions et correspondance avec différentes parties avec lesquelles Century ou ses filiales ont conclu des conventions d'option et d'achat relativement à l'exploration de certaines concessions minières particulières;
 - (x) Discussions et rencontres avec les représentants du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec – Direction de la restauration des sites miniers concernant le fonds de restauration des terrains;
 - (xi) Discussions avec la Commission canadienne de sûreté nucléaire concernant certains jauges détenus par Century contenant du césium, et ce, afin de transférer le permis de possession au nom du Séquestre;
 - (xii) Discussions avec les représentants d'Environnement Canada et octroi d'un mandat à un consultant environnemental à la suite de certaines demandes concernant les Études de suivi des effets sur l'environnement (ESEE) en vertu du *Règlement sur les effluents des mines de métaux* (REMM) de la *Loi sur les pêches* auxquels sont assujetties les mines de métaux;
 - (xiii) Discussion avec différentes parties ayant un intérêt dans les concessions minières;
 - (xiv) Compilation d'une liste d'acquéreurs/investisseurs potentiels susceptibles d'être intéressés par les actifs de la Débitrice;
 - (xv) Recueil et organisation des renseignements relativement à la Débitrice et ses filiales, nécessaires dans le cadre du processus de vente entrepris le 27 juillet 2012 pour le Projet Lamaque et entrepris le 6 septembre 2012 pour la mine située au Pérou (« **San Juan Gold Mine** »);
 - (xvi) Administration du processus de sollicitation tel qu'il est décrit plus amplement dans la prochaine section de ce rapport;
 - (xvii) Discussions avec les créanciers ou leurs conseillers juridiques en ce qui concerne la mise sous séquestre.
8. Tel qu'il est indiqué dans le dernier rapport du Séquestre, nous avons élaboré avec l'assistance de Deutsche Bank A.G. (« **DB** ») un programme d'entretien général et de conservation visant

les propriétés minières qui ne sont plus en exploitation. Ce programme a été mis en place et est présentement en cours sur le Projet Lamaque.

9. En ce qui concerne les activités de la San Juan Gold Mine, le Séquestre a mis certaines mesures en place afin de suivre hebdomadairement l'état de l'évolution de l'encaisse.

PROCESSUS DE SOLLICITATION

10. Au cours des dernières semaines, le Séquestre a mis en place un processus de sollicitation relativement au Projet Lamaque et à la San Juan Gold Mine. Vous trouverez ci-dessous le détail des différents processus de vente :

Projet Lamaque

11. Le Séquestre a préparé avec l'aide des membres de son groupe « Financement Corporatif Minier », de la direction de la Débitrice et des représentants de DB un mémoire d'information confidentiel (« MIC »).
12. Le Séquestre a identifié plus de 210 acheteurs éventuels, à qui nous avons transmis un courriel d'information.
13. De plus, plusieurs acquéreurs/investisseurs potentiels ont communiqué directement avec le Séquestre afin de recevoir de l'information sur cette occasion.
14. À la suite de l'envoi de ce courriel d'information, le Séquestre a reçu plusieurs manifestations d'intérêt de la part d'acheteurs éventuels qui ont reçu le MIC. Le Séquestre a donc fait parvenir à ces sociétés l'engagement de confidentialité afin d'avoir accès à la salle de données.
15. Plusieurs sociétés ont signé l'engagement de confidentialité et consultent actuellement l'ensemble de la documentation.
16. De plus, certaines visites du Projet Lamaque ont eu lieu au cours des dernières semaines et d'autres sont prévues d'ici les prochains jours.
17. En vertu du processus de sollicitation mis en place pour le Projet Lamaque, la date limite pour déposer une soumission a été fixée au 28 septembre 2012.

San Juan Gold Mine

18. Century détient par l'entremise de certaines filiales 82,6 % du capital-actions de la San Juan Gold Mine. Par conséquent, le Séquestre a mis en place un processus d'appel d'offres afin de vendre les actifs suivants :
- (i) 100 % des actions en circulation de Century Mining Finance Corp. (Ontario);
 - (ii) 100 % des actions en circulation de Century Mining Peru SAC (Pérou);
 - (iii) 100 % des actions en circulation de Century Operations SAC (Pérou).

Tel qu'il est indiqué précédemment, l'achat de ces actifs permettra à un acheteur éventuel d'acquérir 82,6 % du capital-actions de la San Juan Gold Mine, une mine au Pérou exploitée par Century Mining Peru SAC.

19. Le Séquestre a préparé avec l'aide des membres de son groupe « Financement Corporatif », de la direction de Century et de son conseiller juridique, les documents d'appel d'offres (« Documents Pérou ») qui incluent notamment :
 - (i) l'appel d'offres;
 - (ii) les modalités de vente;
 - (iii) le projet de convention d'achat des actifs.
20. Le Séquestre a identifié plus de 200 acheteurs éventuels, à qui nous avons transmis un courriel d'information.
21. De plus, plusieurs acquéreurs/investisseurs potentiels ont communiqué directement avec le Séquestre afin de recevoir de l'information sur cette occasion.
22. À la suite de l'envoi de ce courriel d'information, le Séquestre a reçu plusieurs manifestations d'intérêt de la part d'acquéreurs/investisseurs potentiels qui ont reçu les Documents Pérou. Le Séquestre a donc fait parvenir à ces sociétés l'engagement de confidentialité afin d'avoir accès à la salle de données.
23. Plusieurs sociétés ont signé l'engagement de confidentialité et consultent actuellement l'ensemble de la documentation.
24. De plus, certaines visites de la mine au Pérou auront lieu durant la période préétablie pour effectuer ces visites, soit entre le 24 septembre et le 5 octobre 2012.
25. En vertu de l'appel d'offres mis en place pour la San Juan Gold Mine, la date limite pour déposer une offre a été fixée au 11 octobre 2012.

L'ÉTAT DES RECETTES ET DÉBOURS POUR LA PÉRIODE TERMINÉE LE 7 SEPTEMBRE 2012

26. Vous trouverez à l'Annexe A l'état des recettes et débours pour la période de 15 semaines terminée le 7 septembre 2012 (« **Période de déclaration** »).
27. Les recettes totales durant la Période de déclaration sont d'environ 4 116 000 \$ et sont composées essentiellement des éléments suivants :
 - (i) Vente d'un lingot d'or (410 000 \$);
 - (ii) Transfert de fonds de la part de DB totalisant 3 616 000 \$ US (3 645 000 \$ CA) à la suite d'une demande de fonds du PRA par le Séquestre.

28. Les débours totaux durant la Période de déclaration sont d'environ 3 344 000 \$ et composés essentiellement des éléments suivants :
- (i) Salaires et avantages sociaux de Century et de Century Mining USA (1 074 000 \$);
 - (ii) Électricité et communications (191 000 \$);
 - (iii) Assurances (208 000 \$);
 - (iv) Sécurité (125 000 \$);
 - (v) Honoraires professionnels du Séquestre et de ses conseillers juridiques (1 468 000 \$).
29. Par conséquent, un montant d'environ 772 000 \$ était détenu par le Séquestre en date du 7 septembre 2012.

L'ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 30 NOVEMBRE 2012 ET NÉCESSITÉ D'AUGMENTER LE FINANCEMENT DU SÉQUESTRE

30. L'état de l'évolution de l'encaisse projeté de Century en date du 7 septembre 2012 (« **État de l'évolution de l'encaisse** »), joint à ce Rapport à l'Annexe B, a été préparé par le Séquestre en fonction des résultats réels pour la période de 15 semaines terminée le 7 septembre 2012 et à la suite d'analyses et de discussions avec les employés de Century.
31. Aux termes de la *Requête en modification de l'ordonnance de Séquestre*, le Séquestre demande au Tribunal d'augmenter la limite de son pouvoir d'emprunt qui avait été fixée à 3,65 M\$ US aux termes de l'ordonnance de Séquestre afin de lui permettre de poursuivre ses efforts de préservation et de maximisation de la valeur de réalisation des actifs de Century. Par conséquent, aux termes de la *Requête en modification de l'ordonnance de Séquestre*, le Séquestre demande une augmentation de cette limite du pouvoir d'emprunt à 5,975 M\$ US.
32. L'État de l'évolution de l'encaisse de Century couvre une période de 12 semaines, soit du 8 septembre au 30 novembre 2012. Tel qu'il est reflété sur l'État de l'évolution de l'encaisse, la principale source de fonds proviendra d'avances du PRA qui est la première source de financement mise à la disposition du Séquestre. En ce qui concerne les débours anticipés, ceux-ci ont été établis en fonction des ententes conclues par le Séquestre avec certains fournisseurs de produits et services. On constate qu'en fonction de l'État de l'évolution de l'encaisse, le solde des liquidités variera entre environ 294 000 \$ et 530 000 \$ durant la période de 12 semaines se terminant le 30 novembre 2012 dans la mesure où la *Requête en modification de l'ordonnance de Séquestre* est accordée selon ses conclusions et que la limite du pouvoir d'emprunt du Séquestre est augmentée à 5,975 M\$ US.
33. DB, principal créancier garanti de Century, consent à la *Requête en modification de l'ordonnance de Séquestre* et à l'augmentation de la limite du pouvoir d'emprunt du Séquestre, pour autant que la Charge Financement du Séquestre prévue à l'ordonnance de Séquestre soit augmentée corrélativement à 7,170 M \$ US.

34. Le Séquestre est d'avis que sans l'augmentation de la limite de son pouvoir d'emprunt conformément aux conclusions recherchées aux termes de la *Requête en modification de l'ordonnance de Séquestre*, il ne sera pas en mesure de poursuivre ses efforts de préservation et de maximisation de la valeur de réalisation des actifs de Century, ainsi que le processus de vente, au détriment de l'ensemble des créanciers.

Le Séquestre soumet respectueusement à cette Cour son deuxième Rapport.

DATÉ à Montréal, ce 26^e jour de septembre 2012.

SAMSON BÉLAIR/DELOITTE & TOUCHE INC.
En sa capacité de séquestre aux biens de Century
Mining Corporation



Martin Franco, CPA, CA, CIRP
Premier vice-président

Receiver's Statement of Receipts and Disbursements

ANNEXE A

In the Matter of the Receivership of Century Mining Corp

For the 15-week period ended September 7, 2012 (in Canadian Dollars)

	Actual
<i>Period starting:</i>	5/29/2012
<i>Period ending:</i>	9/7/2012
Receipts	
Sale of a gold bar	409,976
Advances from DBAG	3,644,854
Others	61,589
	4,116,419
Disbursements	
Payroll ⁽¹⁾	1,074,017
Utilities and communications	191,154
Security	124,697
Short-term rentals	27,430
Fuel	16,650
Gold transportation	795
Waste Management	68,022
Environmental	17,207
Repairs, maintenance and materials	19,321
Office supplies	-
Insurance	208,272
Leases	-
Advances to Century Mining USA ⁽²⁾	40,294
Mining claims	25,928
Miscellaneous	62,386
Receiver's fees and Receiver's counsel fees	1,468,042
Total disbursements	3,344,214
Net cash flow	772,205
Opening cash balance	-
Ending cash balance	772,205

⁽¹⁾ Includes Century Mining USA payroll.

⁽²⁾ In order to cover operational expenses (excluding payroll) incurred by Century Mining USA.

Receiver's Projected Statement of Receipts and Disbursements
 in the Matter of the Receivership of Century Mining Corp
 For the 12-week period ending November 30, 2012 (in Canadian Dollars)

	Projected 9/8/2012	Projected 9/15/2012	Projected 9/22/2012	Projected 9/29/2012	Projected 10/6/2012	Projected 10/13/2012	Projected 10/20/2012	Projected 10/27/2012	Projected 11/3/2012	Projected 11/10/2012	Projected 11/17/2012	Projected 11/24/2012	TOTAL
Receipts													
Advances from DBAG ⁽¹⁾	-	-	-	775,000	-	-	-	775,000	-	-	-	775,000	2,325,000
Others ⁽²⁾	-	-	-	-	-	100,000	-	-	-	250,985	-	-	350,985
	-	-	-	775,000	-	100,000	-	775,000	-	250,985	-	775,000	2,675,985
Disbursements													
Payroll ⁽³⁾	78,007	18,083	-	96,080	-	96,090	-	96,080	-	79,178	-	79,178	542,715
Utilities and communications	-	50,000	-	9,390	-	50,000	-	49,390	-	55,000	-	59,390	273,170
Security	-	20,000	-	20,000	-	20,000	-	20,000	-	20,000	-	20,000	120,000
Short-term rentals	-	-	-	15,500	-	-	-	15,500	-	-	-	15,500	46,500
Fuel	-	-	-	5,000	-	-	-	5,000	-	-	-	5,000	15,000
Gold transportation	-	-	-	-	-	-	-	1,000	-	-	-	-	3,000
Waste Management	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Environmental	700	700	21,539	7,700	700	700	700	33,962	2,700	700	700	17,429	88,230
Repairs, maintenance and materials	6,000	6,000	6,000	6,000	6,000	6,000	6,000	26,000	6,000	6,000	6,000	6,000	92,000
Office supplies	-	500	-	500	-	500	-	500	-	-	-	500	3,000
Insurance	-	-	-	61,500	-	-	-	42,700	-	-	-	-	146,400
Leases	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Advances to Century Mining USA ⁽⁴⁾	-	-	-	20,000	-	-	-	20,000	-	-	-	20,000	60,000
Mining claims	-	-	-	-	-	-	5,120	-	-	-	-	-	5,120
Miscellaneous	7,000	7,000	7,000	29,600	7,000	7,000	7,000	7,600	7,000	7,000	7,000	7,600	107,800
Receiver's fees and Receiver's counsel fees	150,000	100,000	-	275,000	-	100,000	-	275,000	-	100,000	-	275,000	1,275,000
Extended shutdown costs	-	-	-	-	-	-	-	100,000	-	-	-	100,000	200,000
Total disbursements	241,707	202,283	34,539	547,280	13,700	280,290	19,820	692,742	15,700	268,378	13,700	648,796	2,977,935
Net cash flow	(241,707)	(202,283)	(34,539)	227,720	(13,700)	(180,290)	(18,820)	82,258	(15,700)	(17,393)	(13,700)	126,204	(301,951)
Opening cash balance	772,205	530,499	328,216	293,676	521,397	507,697	327,407	308,586	390,844	375,144	357,751	344,051	772,205
Ending cash balance	530,499	328,216	293,676	521,397	507,697	327,407	308,586	390,844	375,144	357,751	344,051	470,255	470,255

⁽¹⁾ Advances from DBAG are in US dollars. We used the assumption that the Canadian dollar would be at par for the 12-week period ending November 30, 2012.

⁽²⁾ Includes sales tax returns on taxable expenses.

⁽³⁾ Includes Century Mining USA payroll.

⁽⁴⁾ In order to cover operational expenses (excluding payroll) incurred by Century Mining USA.